

COURRIER REÇU LE

14881
11 MAI 2015

A la Mairie de
SAINT-RAMBERT-D'ALBON



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME



Direction départementale des territoires
Unité Territoriale Nord

Valence, le 06 MAI 2015

Affaire suivie par : tanguy Quéinec
Tél. : 04 81 66 81 21
Fax : 04 81 66 80 80
courriel : tanguy.queinec@drome.gouv.fr

Monsieur le Maire

de Saint Rambert d'Albon

Objet : Avis sur projet de mise en compatibilité du POS
Déclaration du projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage

Par courrier en date du 17 mars 2015, vous m'avez transmis le dossier d'examen conjoint relatif à votre projet de mise en compatibilité du POS concernant le projet de création d'une aire d'accueil des gens du voyage.

Aussi ai-je l'honneur de vous faire part de mon avis très favorable à ce projet d'intérêt général qui s'inscrit parfaitement dans le cadre du nouveau schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage de la Drôme 2013-2018 dont il constitue un élément important.

Une erreur matérielle dans le contenu du dossier devra cependant être rectifiée, à savoir l'indication du nouveau zonage UV au POS en remplacement du zonage Nai (page 52). De même la rédaction de l'article 6 sur le recul par rapport aux voies et emprises publiques supprimera la référence à la limite séparative gérée par l'article 7.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
Le chef du SATR par intérim

Jean-Yves LE GUYADER